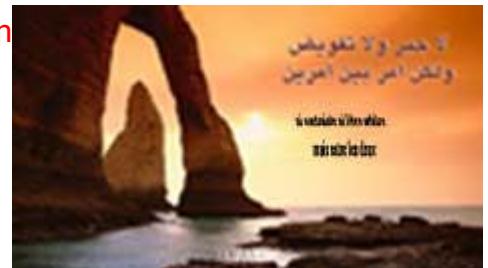


que signifie-t-il, ni contrainte ni libre arbitre, mais entre les deux? Est-ce un mélange des deux ou non

<"xml encoding="UTF-8?>

Question



que signifie-t-il, ni contrainte ni libre arbitre, mais entre les deux? Est-ce un mélange des deux ou non

Résumé de la réponse

La phrase " ni contrainte ni libre arbitre mais entre les deux" fait partie des hadiths relatés de la part de gens de la demeure prophétique (bénis soient-ils) pour critiquer deux visions erronées sur la le libre arbitre (liberté) et la contrainte qui en réalité sont des enseignements indépendants et précis, mettant en exergue les actes facultatifs des êtres humains. Trois théories tentent de répondre à une question fondamentale sur les actes que l'Homme accomplit. Ces actes sont-ils définis par la volonté divine, sans l'intervention des êtres humains? Ou alors ils sont définis par l'Homme lui-même sans lien avec Dieu? Ou encore ils sont définis et par l'Homme et par Dieu

Les Déterministes font référence au Tout puissant et estiment que les actes des humains sont définis par Dieu, qui comme les objets et les choses n'ont aucune volonté ni faculté. Il s'agit de la théorie de contrainte dans leur école. Les Dissidents (Mutazila) estiment que l'être humain est seul influent dans ces actes et comportements et il en est la cause principale voire absolue, à tel point que Dieu n'y intervient en aucun cas. C'est la définition, disent-ils, de la théorie de

libre arbitre (liberté). Mais les chiites suivant les Imams immaculés (bénis soient-ils) affirment que ni la contrainte et ni le libre arbitre ne sont en mesure, d'analyser précisément les actes des êtres humains, mais une voie entre la contrainte et le libre arbitre. L'Homme a le pouvoir de faire et de ne pas faire, mais ce pouvoir et ce choix lui ont été octroyés par Dieu le miséricordieux et ce pouvoir ne saurait nier la puissance divine. Autrement dit, la base de la théorie de contrainte rejette l'intervention et le libre arbitre de l'Homme dans ses actes et celle de la théorie de libre arbitre en raison de son caractère absolu, concède à l'Homme une volonté totale dans ses actes

La base de l'enseignement de "ni contrainte ni libre arbitre" marie la référence à la volonté divine et la volonté de l'être humain dans ses actes. Par conséquent "ni contrainte ni libre arbitre" est une vision indépendante et elle signifie que les actes de l'être humain se réfèrent aussi bien à l'Homme qu'à la volonté divine. Mais la volonté et le libre arbitre de l'Homme ne sont pas au même rang que la volonté divine ne saurait s'y associer. Autrement dit, la volonté de l'homme est une des parties de la cause absolue de ses actes arbitraires et volontaires. Donc, l'homme n'est pas obligé de faire, car il a la capacité de choisir, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir et la volonté, mais il n'est pas pour autant complètement libre de faire, puisqu'il n'en détient pas les préparatifs. Il s'agit de la définition de "ni contrainte, ni libre arbitre" qui domine tous les actes accomplis par l'être humain. Par conséquent, cet enseignement démontre la faculté de l'Homme tout en préservant le lien de cause à effet avec la volonté divine. Cet enseignement arrive parfaitement à définir les actes facultatifs de l'Homme face à l'impuissance analytique des deux précédentes théories

Réponse détaillée

La phrase " ni contrainte ni libre arbitre mais entre les deux" fait partie des hadiths relatés de la part de gens de la demeure prophétique (bénis soient-ils) pour critiquer deux visions erronées sur la libre arbitre (liberté) et la contrainte qui en réalité sont des enseignements indépendants et précis, mettant en exergue les actes facultatifs des êtres humains.^[1] Le débat sur la contrainte, le libre arbitre et " ni contrainte ni libre arbitre mais entre les deux" est un débat complexe au niveau de la discussion, de la philosophie et de la morale, dont la

compréhension demande davantage de réflexion. En guise d'introduction, il faut qu'une définition de ces mots soit donnée avant d'entrer dans le vif du sujet

"Contrainte" signifie que l'Homme soit obligé et contraint dans ses actes et comportements" sans pouvoir y intervenir. Autrement dit les actes des créatures de Dieu se réfèrent au Tout puissant.[2] Mais le libre arbitre qui vient se placet en face de la contrainte et qu'il est ici plus approprié de l'interpréter comme "liberté"[3] signifie que l'être vivant, l'être humain par exemple, soit à l'origine de ses actes de faire ou de ne pas faire, avec sa propre volonté que l'intervention d'aucun autre élément, même Dieu n'ait d'influence sur ses actes accomplis ou à accomplir. C'est le point de vue des Dissidents (Mutazila) qui estiment que l'être humain est seul influent dans ces actes et comportements et qu'il en est la cause principale voire absolue, à tel point [que Dieu n'y intervient en aucun cas].[4]

Les Déterministes font référence au Tout puissant et estiment que les actes des humains sont définis par Dieu, qui comme les objets et les choses n'ont aucune volonté ni faculté. Il s'agit de la théorie de contrainte dans leur école. Mais les chiites suivant les Imams immaculés (bénis soient-ils) affirment que ni la contrainte et ni le libre arbitre ne sont en mesure, d'analyser précisément les actes des êtres humains, mais une voie entre la contrainte et le libre arbitre. L'Homme a le pouvoir de faire et de ne pas faire, mais ce pouvoir et ce choix lui ont été octroyés par Dieu le miséricordieux et ce pouvoir ne saurait nier la puissance divine. Autrement dit un certain groupe rejette la volonté et le pouvoir de l'être humain (les partisans de la théorie de contrainte) et d'autres rejettent la volonté divine (les partisans de la théorie de liberté et du libre arbitre). Mais à notre avis, la volonté et la faculté de l'Homme viennent s'associer à la volonté et la puissance divine sans être au même rang que ces dernières. Donnons un exemple pour mieux cerner la question. Supposez qu'une personne prend en charge un garçon depuis son enfance et lui assure son éducation et sa garde en lui apportant tous les moyens nécessaires à ses études, etc. Lorsque ce garçon atteindra un âge qui lui permettrait de se marier, la personne en question lui donne sa fille en épouse, lui trouve un emploi et lui fait la promesse que de son vivant il le soutiendra financièrement, à condition qu'il reste sous sa tutelle. Si l'on dit dans cet exemple que ce jeune homme ne joue aucun rôle dans sa propre vie et que tout ce qui lui appartient, appartiendrait en fait à son tuteur ou à son bienfaiteur, nous épousons la théorie de la contrainte

Si l'on soutient qu'avec sa donation et ses libéralités, le bienfaiteur n'est plus le propriétaire de ses biens et que son gendre est le gérant absolu voire le nouveau propriétaire des biens appartenants au tuteur, nous nous pencherons vers la théorie du libre arbitre ou de la liberté. Mais si l'on affirmait que le tuteur et son gendre sont tous les deux propriétaires, sauf que le tuteur est le propriétaire de ses biens et richesses et que le gendre dispose d'un droit de servitude, nous épouserions la vision "ni contrainte, ni libre arbitre". Dans ce cas, nous accepterions que la faculté et la propriété du gendre vient se placer le long de la propriété du tuteur, sans pour autant nier la pleine propriété de ce dernier

Il est clair que la théorie de "ni contrainte, ni libre arbitre" est beaucoup plus précise et beaucoup plus pointue pour se résumer dans cet exemple. Elle nécessite une explication profonde appuyée sur la philosophie. Ceci étant, très brièvement on peut dire que l'existence de chaque être vivant ou phénomène est un reflet de la puissance et de la grandeur de Dieu et il n'y a aucune molécule dans le monde que par sa volonté. Partant, tout acte et trace, laissés par les êtres vivants, comportent la volonté et la trace de Dieu. Or, tout comme la vie, les conditions, l'état et les particularités de l'Homme viennent de Dieu, ses actes, ses comportements et ses résultats doivent être liés au Tout puissant

En regardant de plus près, l'on se rend compte que les deux autres théories de la contrainte et du libre arbitre ne sont pas correctes, car même si l'homme est un être vivant, sa vie est liée à Dieu et c'est le Tout puissant qui lui adonné vie. Par conséquent, les actes accomplis par l'homme sont liés à Dieu, même si c'est lui qui les accomplit, puisque la vie et l'existence appartiennent à Dieu, le Tout puissant et tous les actes qu'il accomplit et sa volonté sont aussi liés à Dieu. Ainsi, les actes facultatifs de l'homme sont (réellement et non virtuellement) attribués à lui-même mais en définitif ils sont liés à Dieu, car tout, y compris, le choix, la décision, se fait selon la volonté divine, car l'existence de l'Homme et ses actes dépendent de

[Dieu, le Tout puissant.[5]

Par conséquent "ni contrainte ni libre arbitre" est une vision indépendante et elle signifie que

les actes de l'être humain se réfèrent aussi bien à l'Homme qu'à la volonté divine. Mais la volonté et le libre arbitre de l'Homme ne sont pas au même rang que la volonté divine ne saurait s'y associer. Autrement dit, la volonté de l'homme est une des parties de la cause absolue de ses actes arbitraires et volontaires. Donc, l'homme n'est pas obligé de faire, car il a la capacité de choisir, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir et la volonté, mais il n'est pas pour autant complètement libre de faire, puisqu'il n'en détient pas les préparatifs. Il s'agit de la définition de "ni contrainte, ni libre arbitre" qui domine tous les actes accomplis par l'être humain. Par conséquent, cet enseignement démontre la faculté de l'Homme tout en préservant le lien de cause à effet avec la volonté divine.[6] Cet enseignement arrive parfaitement à définir les actes facultatifs de l'Homme face à l'impuissance analytique des deux précédentes théories

Il nous est certes accordé une faculté

Tu ne peux nier ouvertement le sens

!On ne dira jamais à la pierre: vole

...Qui cherchera-t-il la fidélité chez un caillou

D'aucuns ne diront à la pierre tu es en retard

...Ou pourquoi m'as-tu frappé

Ordre et interdiction, colère et amabilité, blâme

Ne concernant, ô esprit pur, que celui disposant du choix

Il y a en nous occulte ce libre arbitre

Qui apparaîtra à deux conditions

Les maîtres battent les enfants

?Mais puniront-ils une pierre noire

Diras-tu à la pierre de venir demain

Sinon je te châtierai durement

?Aucun sage frappera-t-il un caillou

?Quiconque reprochera-t-il quelque chose à une pierre

Il l'exhorter à agir ou l'en empêche

Commandement ou interdiction, acte et verbe

Que je fasse cela ou ceci

Sont tous preuves du choix, mon ami

Le regret de ce mal que tu éprouves

[Relève du libre arbitre qui t'a guidé.]⁷

.Bahar al-Anvar, Chapitre I et II Abwab al-Adl, vol.5 p. 2-84 [1]

Al Jarjani, al-Seyyed Ali Ibn Mohammad, al-Taarifat, Tahghigh wa Taaligh al-Doctor [2]
Abdelrahman Amirah, p. 106, Alam al-Kotob, Beyrouth 1407; Sadjadi Seyyed Jaafar,
dictionnaire des sciences de la raison, p. 189; Association islamique Hekmat va Falsafeh; Iran,
.1982

Faculté signifiant capacité de faire ou de ne pas faire quelque chose est un instrument du [3]
pouvoir. "Que je fasse cela ou ceci / Sont tous preuves du choix, mon ami", prouve avec des
arguments forts et philosophiquement la faculté de l'Homme et l'enseignement "ni contrainte,
ni libre arbitre" le démontre clairement. Mais la théorie du libre arbitre (liberté) qui est évoquée
par les Dissidents, cherche à prouver que l'Homme détient une faculté absolue, sans lien avec
.Dieu

Dictionnaire des sciences de la raison, p.37 [4]

Professeur Jaafar Sobhani; la contrainte et le libre arbitre, par Ali Rabani Golpayegani, [5]

Institut de recherche Seyyed-ol-Shohada, Qom, p. 286-291; Saïdi Meht, Mohammad: l'enseignement des paroles islamiques; Tome I, p. 358-359, Centre international des sciences islamiques

Tabatabaï, Mohammad Hossein: les principes de la philosophie et les méthodes du [6] réalisme, vol. 3, p. 161-174, bas de page, Professeur martyr Morteza Motahari; édition Sadra

.Poème de Molawi: Masnawi-e-Molawi, Livre n°5 [7]